

# SCCUQ @

Avril 2008 - numéro 54

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - [www.unites.uqam.ca/sccuq](http://www.unites.uqam.ca/sccuq)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 25 avril  
13 h au DS-R520

## DANS CE NUMÉRO

■ <b>MOT DU PRÉSIDENT</b> Bilan des mandats	Page 1
■ Grève des chargées et chargés de cours de Concordia	Page 4
■ La procédure d'attribution et l'introduction d'ACCENT	Page 5
■ Fin de la grève à la Téléuq	Page 7
■ Communiqué NO 2-2007 régime de retraite des charés de cours (RRCCUQ)	Page 8
■ Conférence sur la retraite	Page 9
■ Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ	Page 9
■ Nouvelles du CS	Page 10
■ Nouvelles de l'A.G	Page 10
■ En bref...	Page 11
■ Pour nous joindre	Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le  
Syndicat des chargées et chargés de cours de  
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)  
à l'intention de ses membres  
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,  
Montréal, H3C 3P8  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)  
Téléphone : 514 987-3495  
Télécopieur : 514 987-8475  
Courriel : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)  
Site internet du SCCUQ :  
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>  
Responsable à la vice-présidence à  
l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Saadia Chellik

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

## MOT DU PRÉSIDENT

### BILAN DES MANDATS

Les mandats des officières et officiers venant à terme, voici venu le temps du bilan syndical annuel. L'année 2007-2008 fut encore une année de turbulences pour le SCCUQ dans le contexte de la situation pathétique que traverse l'UQAM.

Les membres du Comité exécutif, les conseillères et le conseiller du Comité mobilisation et intégration ainsi que les agentes et l'agent de relations de travail, ont assumé les opérations courantes, relevant de leur mandat respectif, avec le support des secrétaires du Syndicat. En cours de mandat, Mme Violaine Gasse, secrétaire du syndicat, a pris congé pour donner naissance à la plus que charmante Adélaïde. Ce congé de maternité nous a permis de connaître et d'apprécier Mme Saadia Chellik. Je tiens à remercier Violaine et Saadia d'être les collaboratrices efficaces de l'équipe syndicale et particulièrement de la présidence.



Photo GSN

L'équipe syndicale s'est mobilisée rapidement pour faire face à la crise de notre université. Ainsi, dès le printemps 2007, en liens avec d'autres groupes et syndicats de l'UQAM, nous avons été impliqués dans diverses actions. Parmi celles-ci, nous soulignons de manière particulière une lettre pour les députés en liens avec l'UQAM, la publication d'encarts publicitaires sur le thème « Sauvons l'UQAM ». De plus, nous avons réalisé des interventions auprès des instances de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour faire adopter des résolutions d'appui à l'UQAM (ce fut le cas à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) ainsi qu'au Conseil confédéral de la CSN). De plus, pour expliquer la situation que traverse la communauté uqamienne, nous avons rencontré le député François Desrocher responsable de l'éducation à l'ADQ, la députée Marie Malavoy responsable de l'éducation au PQ, ainsi que Michelle Courchesne ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Une manifestation intersyndicale fut organisée en juin sur la grande place du pavillon Judith-Jasmin, à cette occasion les présidences des syndicats de l'UQAM ont pris la parole, ainsi que les présidences des diverses fédérations syndicales concernées.

Au trimestre d'automne 2007, la reprise de la mobilisation intersyndicale s'incarne véritablement avec l'opération « Carré Bleu » et une manifestation de l'UQAM au bureau de la ministre afin de dénoncer le mépris et l'inertie de la ministre de l'Éducation. L'automne 2007, rappelons-le, fût marqué par une grève de certaines associations étudiantes. En marge de la mobilisation intersyndicale, cette grève étudiante a nécessité des interventions syndicales, que ce soit auprès des associations étudiantes ou bien auprès de la direction. L'automne 2007 est marqué par une entente entre l'UQAM, l'Université du Québec (UQ) et le ministère de l'Éducation. Cette entente pose les balises et les conditions du processus devant permettre une « aide » gouvernementale à l'UQAM.

Au trimestre d'hiver 2008, la mobilisation intersyndicale se poursuit dans le contexte des rapports comptables découlant de l'entente avec l'UQ et le MELS : celui de PriceWaterhouseCoopers déposé en janvier, celui d'Ernst and Young qui devrait réagir pour l'UQ et finalement celui du Vérificateur général du Québec. Toujours dans les suites de

l'entente UQAM-UQ-MELS, c'est toute la communauté uqamienne qui demeure en attente, sinon en otage, du rapport du Comité des sages et surtout d'une décision gouvernementale de réinvestissement à l'UQAM. Dans ces conditions pour le moins pénibles, des actions sont menées telles que « Moi, j'appuie l'UQAM » avec des informations et une pétition en ligne, une campagne de presse et la relance des députés du grand Montréal à l'Assemblée nationale du Québec. Une fois de plus, une grève étudiante a perturbé les activités pédagogiques dans certaines facultés. Là encore, le SCCUQ est intervenu, parfois avec l'intersyndicale de l'UQAM, pour préserver l'intégrité de notre université.

Dans le contexte du plan de redressement exigé par la ministre, nous avons pris position en faveur du respect de l'intégrité de notre convention collective. Une prise de position validée par le Conseil syndical et entérinée par l'Assemblée générale. Par le biais de nombreuses présentations illustrant et expliquant les différents rapports et documents comptables sur la situation de l'UQAM. L'équipe syndicale a fait preuve d'un savoir-faire et d'une mobilisation exemplaire. Nous avons su composer tout à la fois avec les obligations de nos mandats aussi bien qu'avec les nombreux imprévus découlant principalement de la crise uqamienne. Ainsi, malgré un contexte marqué d'incertitude, l'appareil syndical est en bonne position pour assurer la défense et la promotion des personnes chargées de cours, grâce à celles et ceux qui le composent.

Les membres du **Comité des agentes et agents de relations de travail**, sous la responsabilité politique du vice-président à la convention collective, ont défendu les intérêts des personnes chargées de cours, tout en assurant le suivi des principaux problèmes et dossiers qui concernent les chargées et chargés de cours. En plus d'assumer les dossiers courants, certains dossiers ont demandé un effort supplémentaire, signalons entre autres :

- la transition complète à l'affichage électronique, avec le logiciel « Accent ». Cette transition, sans problème majeur, a nécessité un suivi constant du processus ainsi que la relance des membres pour s'assurer de l'application de certaines dispositions de notre convention collective;
- le suivi devant les instances administratives et judiciaires de dossiers reliés à notre convention. Il s'agit particulièrement de notre présence devant la Commission des relations de travail pour des plaintes en vertu des articles 47.2 et suivants du Code

du travail, ainsi que devant des tribunaux (Cour supérieure, Cour d'appel et Cour suprême) pour défendre des principes et des règles inscrites dans notre convention. Dans ces dossiers, nous avons bénéficié de l'aide importante du Service juridique de la CSN et du travail de notre conseillère syndicale Céline Lalande.

Les membres du **Comité mobilisation-intégration** sous la responsabilité politique du vice-président aux affaires universitaires, en plus d'assumer le travail régulier découlant des assemblées d'unités et des projets d'intégration, se sont impliqués dans la mobilisation associée aux actions intersyndicales, dans la réalisation de la « Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres », ainsi que dans les opérations nécessaires aux activités du lieu social des chargées et chargés de cours. De plus, dans le contexte de la crise universitaire, avec le suivi des dossiers universitaires et les liens de coordination avec nos représentantes et représentants aux instances universitaires, le travail fut bel et bien accompli, particulièrement si l'on considère certains aspects tels que :

- la crise financière avec les nombreux rapports et documents de nature budgétaire; le changement presque complet de la haute direction de l'Université;
- les perturbations au calendrier académique.

L'**intersyndicale** a nécessité sa part de travail. La responsabilité politique assurée par la vice-présidente aux relations intersyndicales en liens avec les membres du Comité exécutif, s'est concrétisée dans des dossiers et des actions, soit en intersyndicale ou avec les autres syndicats et les associations étudiantes de l'UQAM, ou encore dans les rapports de solidarités que nous entretenons avec les autres syndicats et organismes porteurs de changements sociaux. Dans le contexte de la crise uqamienne, nous avons maintenu et renforcé les liens découlant de notre affiliation syndicale, particulièrement :

- au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), à l'assemblée générale et au Comité éducation;
- à la Fédération nationale des enseignants et enseignants du Québec (FNÉE-Q-CSN) par le

Regroupement Université, l'implication du SCCUQ dans les instances fédérales;

- à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) par notre participation à des réunions du Conseil confédéral.

Par ses actions, le SCCUQ demeure un acteur majeur qui contribue à la vie syndicale, tant à l'UQAM qu'en dehors de celle-ci.

L'**information**, sous la responsabilité politique du vice-président à l'information avec l'appui du Comité exécutif, a assumé un rôle important, particulièrement dans le contexte de la crise de confiance qui a secoué et secoue encore l'UQAM. Que ce soit par la production du SCCUQ@ ou la publication d'un document analysant la situation de l'université, la nécessité de partager et de nourrir la réflexion syndicale et solidaire est au coeur de la vie de notre syndicat. C'est pourquoi, entre autres, les enjeux concernant la situation de l'Université et les prises de position marquées par un sens profond de la responsabilité syndicale, ainsi que l'organisation des débats-midis, ont demandé un travail de mise en forme et de diffusion des informations, en lien direct avec les activités et le travail du syndicat. Une fonction d'analyse et de vigie qui permet au SCCUQ d'être ce qu'il est.

Le **secrétariat**, sous la responsabilité de la secrétaire générale, a joué un rôle de soutien nécessaire aux actions syndicales. En plus de la gestion courante du secrétariat, véritable pilier de l'appareil syndical et du support aux instances syndicales, la secrétaire générale a eu à mettre en oeuvre le processus de sélection qui a permis de combler de manière temporaire l'absence de notre secrétaire. L'efficacité et la collaboration qui ont marqué le travail du secrétariat sont fondées sur la contribution essentielle de Violaine et de Saadia.

Parallèlement aux opérations courantes, la secrétaire générale a contribué aux travaux du Comité et du sous-comité Éducation du CCMM afin d'alimenter la plateforme éducation de la CSN.

Les opérations de la **trésorerie**, sous la responsabilité politique de la trésorière avec le soutien du Comité exécutif, ont fait l'objet d'un travail particulier cette année, notamment dans la préparation et l'étude du dossier visant la protection de l'intégrité de notre convention par le versement de 100 000 \$ comme contribution du

SCCUQ dans le cadre du budget 2007-2008 de l'UQAM. Entre autres les contributions particulières de la trésorière, retenons :

- la représentation des chargées, chargés de cours au Comité de retraite et à son Comité de placement;
- la représentation du SCCUQ à la Caisse de la Culture à l'UQAM, dont elle assume la présidence du Comité de gestion.

L'exercice budgétaire de 2008 aura permis aux membres du Syndicat de constater, si cela était nécessaire, la complexité du travail de la trésorière dans le contexte de la crise uqamienne..

La **présidence**, avec l'appui des officières et des officiers et la collaboration de Violaine Gasse et de Saadia Chellik, a travaillé à orienter les énergies et les efforts de chacune et de chacun dans un mouvement commun de promotion et de défense des chargées et chargés cours. Par les réunions de travail et les échanges du Comité exécutif, les rencontres de l'équipe syndicale ou encore par les débats en instances, la présidence a travaillé à assurer la nécessaire cohésion syndicale pour que le SCCUQ demeure un syndicat novateur et un outil pour la défense et la promotion des enseignants universitaires que nous sommes.

De plus, que ce soit par les nombreuses rencontres avec la direction de l'Université, les échanges intersyndicaux à l'UQAM et ailleurs, le contexte de la crise uqamienne a démontré que le SCCUQ est un acteur universitaire et syndical essentiel.

Le travail, l'analyse et la stratégie, avec le parti pris de la solidarité, on fait en sorte que la vie syndicale au SCCUQ est marquée tant par la quantité et la qualité du travail effectué. Le souci constant d'assurer une vie syndicale démocratique et militante a été au coeur des préoccupations de la présidence.

En conclusion de ce bilan 2007-2008, au moment où nous allons souligner le trentième anniversaire du SCCUQ, force est de constater que les mandats des officières et des officiers ont été pleinement comblés et assumés. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM est en bonne position pour assurer la défense et la promotion de nos intérêts. Dans la perspective des mandats qui s'annoncent, des dossiers et des enjeux déterminants pour les personnes chargées de cours sont déjà inscrits à l'agenda du SCCUQ, particulièrement pour une année de négociation de la convention collective.

*Guy Dufresne*  
*Président*

## GRÈVE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE CONCORDIA

Les 900 chargées et chargés de cours de l'Université Concordia ont entrepris une grève tournante depuis lundi le 31 mars. Cette grève toucherait une dizaine de cours par jour. Les chargés de cours dispensent environ 40 % des charges de cours.

Leur contrat de travail est terminé depuis maintenant six ans. La question salariale est au coeur de leur revendication. Les salaires n'ont pas été augmentés depuis janvier 2003. Les chargées et chargés de cours cherchent ainsi à rejoindre la moyenne de ce que nous gagnons à l'UQAM et à l'Université de Montréal.

Ils cherchent aussi à voir abaisser le nombre d'étudiantes et d'étudiant par cours.

Dans l'espoir de voir les négociations aboutir prochainement, la FNEEQ et les syndicats de chargés de cours appuient la bataille de nos consoeurs et confrères de Concordia, comme en témoigne la participation du SCCUQ lors de la conférence de presse du mercredi 26 mars.

Les chargées et chargés de cours de l'Université Concordia sont membres de CUPFA (Concordia University Part-Time Faculty Association). L'association n'est affiliée à aucune centrale.

Toutefois, la Concordia University Continuing Education Part-time Faculty Union (CUCEPTFU) qui représente les chargées et chargés de cours de l'éducation permanente est affiliée à la FNEEQ, comme le SCCUQ.

Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information

## Prolongation des « 5 à 7 »

Bonjour chères et chers collègues  
C'est avec un plaisir renouvelé que le  
SCCUQ vous invite aux « 5 à 7 »  
qui seront prolongés pour la session d'hiver  
jusqu'au 23 avril Au lieu social (A-R540)

## LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION ET L'INTRODUCTION D'ACCENT

Plusieurs personnes chargées de cours ont demandé aux agentes et agent de relation de travail que si l'introduction d'ACCENT sert à modifier les procédures d'attribution des charges de cours prescrites à la convention collective.

Les questions posées nous ont permis de réaliser qu'un certain nombre de personnes chargées de cours n'avait pas une compréhension très précise de ces dispositions. Nous présentons dans cet article l'ensemble du processus d'attribution des charges de cours tel qu'il est stipulé à l'article 10 de notre convention collective.

Disons d'abord que le passage à ACCENT n'a tout simplement fait que « programmer » les dispositions inscrites à la convention. D'ailleurs, nous pouvons dire que l'utilisation d'ACCENT est très utile pour appliquer encore plus « scrupuleusement » lesdites dispositions en réduisant au strict minimum les « interventions humaines » dans le processus d'attribution. Donc, le logiciel ACCENT est programmé pour exécuter rigoureusement les clauses de l'article 10.

### Processus d'attribution des charges de cours aux personnes chargées de cours

Chaque trimestre, un département est autorisé à donner un certain nombre de cours [clause 10.01 c)], où les professeures et professeurs et les maîtres de langue choisissent en tout premier lieu les cours qu'ils désirent donner. Par la suite, les personnes mentionnées à la « clause réserve » (clause 10.02) qui sont les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, les personnes de réputation, les cadres, etc., peuvent obtenir un certain nombre de charges de cours pour un maximum de 8 % du total des charges de cours

non attribuées aux professeurs, et ce, pour l'ensemble de l'université<sup>1</sup>. Les personnes chargées de cours embauchées sur une base annuelle choisissent ensuite les cours qui désirent donner.

Les charges de cours disponibles font l'objet du premier affichage sur ACCENT (clause 10.06) aux dates établies avec le Syndicat. Lorsque la période de candidature est terminée, le logiciel ACCENT dresse la liste des personnes chargées de cours ayant postulé une ou plusieurs charges de cours par ordre décroissant de pointage de priorité (clause 10.08 - liste d'admissibilité). ACCENT attribue par la suite les cours aux personnes qui ont la compétence reconnue (CR) ou qui se sont vues octroyer les EQE de la façon suivante :

Au premier tour, ACCENT attribue à la personne chargée de cours qui a le plus de pointage de priorité, ses deux (2) premiers choix, si elle est en situation de simple emploi, et son premier (1) choix, lorsqu'elle est en situation de double emploi<sup>2</sup>. Les cours ainsi attribués ne peuvent donc plus être alloués aux autres personnes chargées de cours de la liste de pointage (clause 10.12 a)). Ce processus se poursuit par ordre décroissant de pointage de priorité.

Une fois le premier tour terminé, c'est-à-dire une fois rendu au bas de la liste de priorité, s'il reste encore des charges de cours non attribuées, un deuxième tour est alors fait. ACCENT attribue alors un (1) cours à la fois aux personnes chargées de cours qui ne sont pas en situation de double emploi (clause 10.11 lors de la deuxième étape).

Encore une fois, s'il reste des charges de cours non attribuées, ACCENT refait un troisième tour en attribuant un (1) cours aux personnes chargées de cours en situation de double emploi (clause 10.11 lors de la troisième étape). Aux dates convenues, vous devez toujours retourner sur ACCENT pour enregistrer l'acceptation (ou le refus) d'une ou des charges de cours attribuées.

Sauf exception, la clause 13.06 de la convention collective nous limite à trois (3) cours par trimestre et huit (8) cours/année le nombre maximum de cours pouvant nous être attribué. Voilà pourquoi si vous enseignez dans plus d'un département et que, à la suite de l'attribution (clause 10.11), ACCENT vous a attribué plus de trois charges de cours (ex : deux charges dans le département A et deux charges dans le département B) ACCENT n'acceptera que le maximum de cours prévus, c'est-à-dire trois (3) charges au total. Vous devrez alors refuser la quatrième charge octroyée. Néanmoins, cette disposition ne vous empêchera pas par la suite d'obtenir une quatrième et même une cinquième charge de cours par l'application de la clause 10.20 (procédure interne).

Si un cours devient disponible (ex : un cours est dédoublé) après la procédure d'attribution et que le sigle de ce cours a fait l'objet du premier affichage, l'assistante administrative de votre département peut vérifier à partir d'ACCENT et à l'aide de la liste affichée le nom de la personne à qui elle doit offrir cette charge conformément aux dispositions de la clause 10.16 [c'est-à-dire la personne inscrite sur la liste d'éligibilité qui n'a pas obtenu le nombre de cours maximum en respectant l'ordre d'ancienneté (pointage)]. Cette offre de cours se fait alors par téléphone ou autrement. À défaut de vous rejoindre, l'assistante administrative procède avec la personne suivante de la liste (clause 10.16).

Lorsqu'un cours devient disponible après l'affichage et que ce sigle de cours n'apparaissait pas au premier affichage, il peut y avoir un deuxième, troisième ou quatrième affichage aux dates convenues avec le Syndicat et apparaissant sur ACCENT (« Dates importantes »). En cas de besoin, il peut même y avoir un cinquième, un sixième voire un douzième et quinzième affi-

chage sur ACCENT. Ces affichages se font pendant deux jours et vous devez confirmer votre acceptation le deuxième jour suivant la fin de l'affichage. Voilà pourquoi il est important de retourner régulièrement et même quotidiennement sur ACCENT entre le premier affichage et le début de la session afin de vérifier si, pour votre département, il n'y aurait pas d'affichages complémentaires.

Enfin, lorsque des cours deviennent disponibles et que les personnes chargées de cours apparaissant sur la liste d'éligibilité ne puissent ou ne veuillent pas de ces cours, le département attribue les cours suivant une procédure interne. C'est-à-dire que le département offre ces charges de cours à qui il veut. Il ne peut cependant pas offrir ce cours à une personne qui n'est pas chargée ou chargé de cours, si celle-ci ne répond pas aux EQE. C'est par cette clause que vous pourriez obtenir plus de trois charges de cours par trimestre ou plus de huit charges par année.

*Jean-François Tremblay*  
*Agent de relations de travail*

**1:**Bon an mal an le pourcentage réellement atteint est d'environ 5%

**2:**Réf : Article 9 Double emploi



## FIN DE LA GRÈVE À LA TÉLUQ



**Manifestation le vendredi 8 février 2008 devant les locaux de la Téléq. Des militants du SCCUQ s'étaient joint la cinquantaine de tuteurs et de tuteuses**

Les tuteurs et des tuteuses de la Télé université, en grève depuis le 15 janvier, ont entériné 93 % sur l'entente de principe intervenue le jeudi 27 mars. La nouvelle convention collective d'une durée de six ans est rétroactive au 1er janvier 2006 et demeurera en en vigueur jusqu'en décembre 2011.

La question salariale était au coeur du conflit. Avec leur nouveau contrat, les tuteurs et tuteuses obtiennent des augmentations salariales de l'ordre de 19,26 % auxquelles s'ajouteront les paramètres salariaux gouvernementaux pour les années 2010 et 2011. Ils obtiennent aussi un programme de départ à la retraite pour la durée de la convention collective. De plus, les enseignants à distance de la Téléq verront leur tâche diminuer.

Les négociations furent difficiles à la Téléq. Les tuteurs et tuteuses avaient opté pour la grève à plus de 97 % le 6 novembre 2007. Depuis les négociations traînaient en longueur. Le 11 mars, ils rejetaient une proposition globale de règlement par plus de 87 % des membres.

La bataille des tuteurs et tuteuses suscite un mouvement de solidarité. Après la FNEEQ, le CCMM et de nombreux syndicats de chargés et chargés de cours, la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), qui représente l'ensemble des professeurs universitaires du Québec, dénonce l'attitude de la direction de la Téléq afin qu'elle reconnaisse le travail des tuteuses et des tuteurs.

À deux reprises, les représentantes du syndicat de la Téléq sont venues nous présenter leurs revendications et la portée de leur bataille. Le Conseil syndical avait accordé un don de 1500\$ lors de sa réunion de janvier et la dernière assemblée générale a récidivé avec un nouveau don de 3 000 \$, espérant ainsi contribuer à un règlement satisfaisant du conflit.

L'obtention d'un plus grand nombre de libération pour les activités syndicales et pour organiser l'intégration des tuteurs au fonctionnement universitaire représente aussi un pas vers la reconnaissance de leur travail. De l'avis de Sylvie Pelletier, présidente du syndicat, c'est, dans les circonstances, une entente qui permet à ses membres de se réjouir de la détermination dont ils ont fait preuve dès les premiers jours du conflit. « Il était impératif pour nous que des pas importants soient faits dans la direction d'une meilleure reconnaissance de l'importance de notre travail au sein de l'université, et cela devait se traduire aussi au plan pécuniaire », a-t-elle souligné.

L'assemblée qui s'est tenue simultanément à Québec et à Montréal a aussi adopté un protocole de retour au travail. Les tuteurs et les tuteuses de la Téléq reprendront le travail dès lundi.

*Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information*

**RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS  
(RRCCUQ)****Information sur votre retraite**

Le présent communiqué (no 2-2007) a pour but de vous présenter le tableau récapitulatif des différentes options de remboursements et de transferts. C'est un sommaire des différents choix de véhicules à la retraite, en fonction de l'âge et de la somme accumulée dans le compte retraite du participant au Régime excluant les cotisations volontaires. Il s'agit des options suivantes :

- remboursement du solde du compte; transfert dans un Régime enregistré d'épargne retraite (REÉR);
- transfert dans un Compte de retraite immobilisé (CRI);
- transfert dans un Fonds de revenu viager (FRV);
- achat d'une rente viagère;
- achat d'une rente temporaire;
- transfert dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- laisser le capital fructifier dans le compte du participant au RRCCUQ;
- transfert obligatoire à l'âge de 71 ans.

À titre d'exemple, pour un participant non actif, âgé de 58 ans et disposant d'un capital supérieur ou égal à 20 % du maximum des gains admissibles (MGA) établi conformément à la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9) pour l'année au cours de laquelle il a cessé sa participation activr, il peut soit :

- transférer le solde dans un CRI;
- transférer le solde dans un FRV;
- acheter une rente viagère;
- transférer le solde dans une rente temporaire.

Pour un participant non actif, âgé de 66 ans et disposant d'un capital inférieur à 40 % du MGA établi en application de la Loi sur le régime de rentes du Québec pour l'année de retrait, il a la possibilité soit de :

- retirer comptant le solde du compte;
- transférer dans un REÉR;
- transférer dans un Fonds de revenu viager FRV.

Il est à noter que dans l'attente d'une prise de décision concernant le choix du véhicule de transfert, il est possible pour tout participant, jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de 71 ans, de laisser son capital au RRCCUQ qui offre actuellement à la fois des taux de rendement et des frais administratifs compétitifs par rapport au marché.

Pour plus de renseignements sur ces véhicules, nous vous invitons à consulter le site Web du Régime sous la rubrique « Communiqués » à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/rccc/information/communiques.html> ainsi qu'à la Rubrique « Questions et réponses » à l'adresse suivante : [http://www.uquebec.ca/rccc/divers/questions\\_reponses.html](http://www.uquebec.ca/rccc/divers/questions_reponses.html).

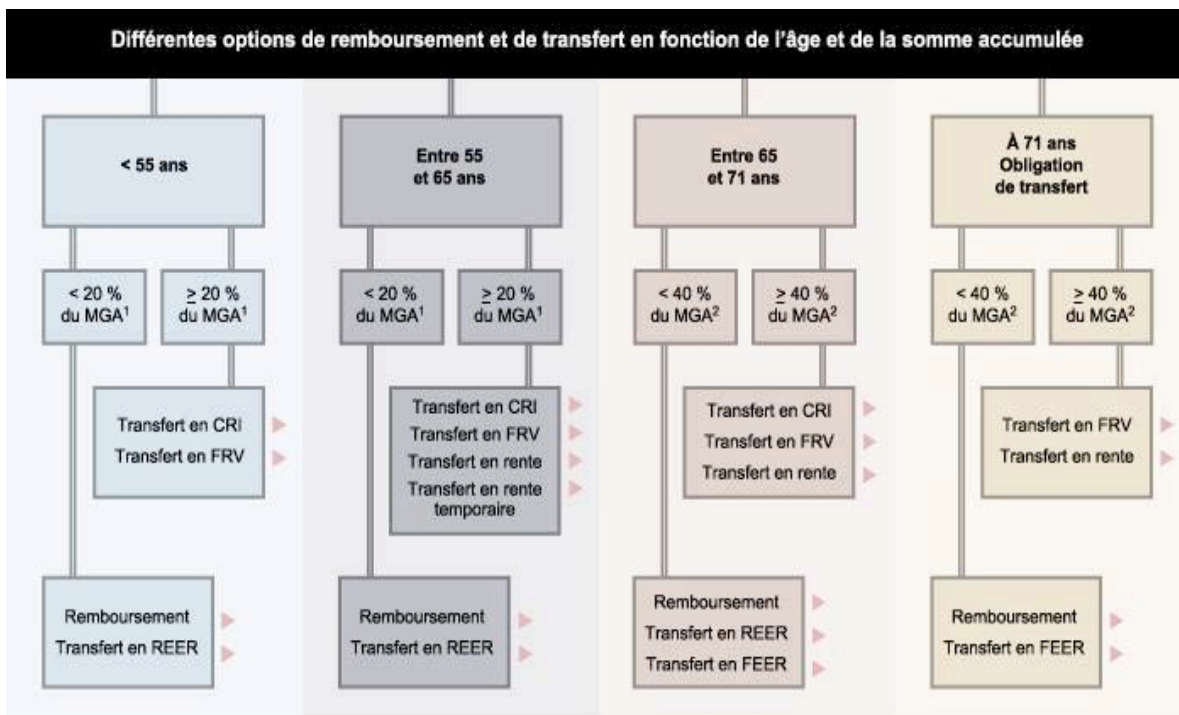
Vous pouvez également communiquer avec le personnel du Régime de retraite par courriel : [rrccuq@uquebec.ca](mailto:rrccuq@uquebec.ca) ou par téléphone (418) 657-4327. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions, et ce, dans les meilleurs délais.

*Direction du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec  
23 novembre 2007*



## Tableau récapitulatif des différentes options de remboursements et de transferts en fonction de l'âge et de la somme accumulée

### Régime de retraite des chargés de cours



1: Le MGA est le maximum des gains admissibles selon la Régie des rentes du Québec (RRQ) – en 2008 il est de 44 900 \$  
 – 20% = 8 980 \$  
 – 40% = 17 960 \$

2: Total des sommes accumulées au compte du participant en vertu du présent Régime, d'un régime de retraite à prestations déterminées, en application des dispositions identiques à celles d'un régime à cotisations déterminées, d'un fond de revenu viager (FRV) et d'un compte de retraite immobilisé (CRI).

### Conférence sur la retraite

Mettez à vos agendas que le lundi 28 avril à 12 h 30 se tiendra au lieu social du syndicat (AR-540) une conférence sur la retraite organisée conjointement avec la Caisse de la Culture-UQAM. Cette conférence, sans avoir la prétention de répondre à toutes les questions, saura assurément vous fournir plein d'information qui vous sera de grande utilité dans le but de la planification financière à la retraite. À cette occasion, le syndicat aura le plaisir de vous offrir le lunch. Nous casserons la croûte ensemble en jasant ensemble autour d'un sujet toujours intéressant : la retraite!

S'il vous plaît, veuillez confirmer votre présence.

Marie Bouvier  
Trésorière

### Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ

Le mardi 29 avril à 17 h, se tiendra l'assemblée annuelle des participants au régime de retraite des chargés de cours de l'UQ au lieu social du Syndicat (AR-540). Outre l'élection du représentant des chargées et chargés de cours de l'UQAM, au cours de cette assemblée vous sera présenté le rapport annuel et des informations sur le rendement de nos fonds pour l'exercice 2007. Le président du Régime de retraite ainsi que des membres de la direction seront présents et se feront un plaisir de répondre à vos questions. On vous attend en grand nombre.

Marie Bouvier  
Trésorière

## NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 FÉVRIER 2008

Voici un résumé des principales résolutions prises lors du conseil syndical

### ÉLECTIONS

Placide MUNGER élu au Comité institutionnel sur les plates-formes d'apprentissage en ligne.

Solange PRONOVOST élue au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique. Un poste reste à combler.



### SOLIDARITÉ

Un don de 1 500 \$ au Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université, Nathalie DYKE a exposé aux membres l'état des négociations à la TÉLUQ. Les tuteurs et tutrices sont en grève depuis le 16 janvier. (voir le SCCUQ@53/janvier 2008 pour plus d'informations sur ce conflit)

Un don de 1500 \$ au STT des centres d'hébergement du grand Montréal, section O7 Villa des Arbres.

Les 85 salariées et salariés du centre de résidence pour personnes âgées sont en grève depuis le 21 novembre. Ils revendiquent notamment une augmentation salariale de 1,83 \$/h. Ils gagnent actuellement 9 \$/h.

Un don de 1 500 \$ à la Fondation Opti-Vie. La Fondation Opti-Vie est responsable de la gestion des dons pour l'école Rosalie-Jetté.

Cette secondaire et publique accueille des mères adolescentes afin qu'elles puissent poursuivre leurs études secondaires pendant leur grossesse et après leur accouchement.



### SITUATION À L'UQAM

Un long échange entre les membres a suivi l'exposé de Langis MADGIN, vice-président aux affaires universitaires sur les changements à la direction de l'université et la situation financière actuelle.

## NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 2008

La majeure partie de la réunion a été occupée par la situation qui prévaut dans l'université. Le rapport de la firme PricewaterhouseCoopers a été expliqué et discuté. Il fut aussi question de la grève étudiante qui sévissait à la Faculté des sciences humaines et dans certains départements. Les questions de la validation du trimestre et de l'injonction que venait de demander la direction furent abordées.



### SOLIDARITÉ

Les membres ont octroyé les sommes suivantes :

Un don de 3 000 \$ aux tuteurs et tutrices de la Téléuq encore en grève à moment. Le conflit et maintenant terminé (voir page 7)

Un don de 1 000 \$ au Syndicat des travailleurs Olympia de l'usine de découpage d'Olymel à Saint-Simon.

Les dix travailleurs ont été mis en lock-out le 17 septembre alors que l'employeur refuse de se conformer aux décisions de la Cour supérieure du Québec et de la Cour suprême du Canada.

Un don de 500 \$ à Amnistie international pour la poursuite de son travail de pression, de dénonciation et de sensibilisation à la cause des droits humanitaires.

*Bernard Dansereau*  
Vice-président à l'information

# EN BREF ...

## BOURSE DU FONDS DES CHARGÉS-ES DE COURS DE L'UQAM

Montréal, le 31 janvier 2008

Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu, le 16 janvier dernier, la Bourse du Fonds des chargés-es de cours de l'UQAM qui soulignait l'excellence de mon dossier académique.

Je tiens à remercier sincèrement les généreux donateurs pour leur soutien. Leur contribution représente un réel encouragement à la poursuite de mes études universitaires.

De plus, je remercie chaleureusement l'équipe de la Fondation de l'UQAM pour leur travail enthousiaste et efficace afin d'appuyer les étudiants durant leur parcours universitaire. Je réalise que l'action d'une Fondation comme la vôtre repose sur l'engagement actif nombreuses personnes qui croient fermement en l'éducation.

Je désire exprimer toute ma reconnaissance aux membres de la Fondation et ses précieux donateurs pour le soutien qui est offert à la relève.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

STÉPHANIE WONG  
Étudiante en éducation préscolaire  
et enseignement primaire

## DENA DAVIDA NOMMÉE «PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE» DU JOURNAL LA PRESSE



**Dena Davida**

Dena Davida, chargée de cours au Département de danse et directrice artistique et générale et cofondatrice de l'organisme Tangente, est la lauréate cette année du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal. Elle reçoit ensuite la nomination de « Personnalité de la semaine » du journal La Presse. Dena Davida se consacre depuis 30 ans à la promotion et à la diffusion de la danse contemporaine.

*Bernard Dansereau*  
*Vice-président à l'information*

## GRÈVES DES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT DE MCGILL

Les quelque 1100 auxiliaires d'enseignement de l'université McGill sont en grève depuis la semaine dernière. Leur contrat de travail est depuis l'été dernier. Ils réclament principalement des augmentations de salaire qui leur permettraient de gagner autant que la moyenne de leurs confrères des autres grandes universités de recherche canadiennes. De telles hausses feraient en sorte de porter leur salaire horaire de 22 \$ à 28 \$ l'heure. Le syndicat demande également que l'université mette des locaux à la disposition des auxiliaires d'enseignement pour rencontrer les étudiants.

La convention des auxiliaires d'enseignement de l'UQAM vient à échéance très prochainement.

*Bernard Dansereau*  
*Vice-président à l'information*

# POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H 30 À 17 H ET LE VENDREDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H 30 À 16 H. TOUTEFOIS, IL VOUS EST TOUJOURS POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.

## LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

<b>Comité exécutif</b>	
Guy Dufresne, président	6644#
Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective	2794#
Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires	6741#
Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales	3180#
Bernard Dansereau, vice-président à l'information	2793#
Hélène Belley, secrétaire générale	6876#
Marie Bouvier, trésorière	3050#
<b>Comité des agentes et agents de relations de travail</b>	
Marie-Claude Audet	2789#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Jean-François Tremblay	3536#
<b>Comité mobilisation-intégration</b>	
Zakaria EL-Mrabet	5609#
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
<b>Secrétariat</b>	
Saadia Chellik	3495#

### GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : ..... PRÉNOM : .....

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE : .....

NOUVELLE ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : .....